



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enseignement supérieur et recherche

Question écrite n° 70401

Texte de la question

Mme Aurélie Filippetti interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le nombre d'agents au sein de la direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (DGESIP), auxquels l'administration n'a ni fixé d'objectif professionnel, ni confié une quelconque activité professionnelle, par année depuis 2012.

Texte de la réponse

La direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle fixe des objectifs professionnels et précise les attentes en matière d'activité à l'ensemble de ses agents. Seuls un ou deux cas, tout à fait isolés, font exception à ce principe pour des raisons soit de santé, soit de refus de la part de l'agent. Depuis deux ans, la direction générale s'est tout entière mobilisée pour déterminer ses objectifs avec l'élaboration d'une feuille de route qui a mobilisé l'ensemble des équipes.

Données clés

Auteur : [Mme Aurélie Filippetti](#)

Circonscription : Moselle (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70401

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 10 mars 2015

Question publiée au JO le : [2 décembre 2014](#), page 10009

Réponse publiée au JO le : [24 mars 2015](#), page 2276